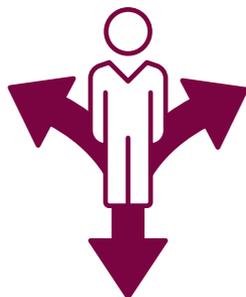


## LE CHOIX D'UNE CERTIFICATION OU D'UNE RECONNAISSANCE ADAPTÉE AU PROFIL DE VOTRE SALARIÉ :

• Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)  
(certifier les compétences par un diplôme)



• Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels  
(faire reconnaître les compétences par des professionnels du métier)

• CléA Socle  
(certifier les connaissances et les compétences de base pour travailler)

**Un seul objectif :** permettre au salarié d'obtenir en toute sécurité une reconnaissance officielle de ses compétences

1 - Je choisis la certification qui m'intéresse (1 demi-journée)

2 - J'identifie mes compétences (1 demi-journée)

3 - Je mets en valeur mon expérience et mes compétences (6 demi-journées)

4 - Je prépare ma certification (de 1 à 3,5 jours)  
• RSFP  
• VAE  
• CléA socle

Vous construisez le calendrier de parcours avec votre salarié et le référent Afpa (sur ou hors du temps de travail) en fonction de votre activité et de vos contraintes

**Ses recherches d'emploi seront désormais plus rapides et plus efficaces !**

# afpa.fr

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes  
Établissement public à caractère industriel et commercial  
Tour Cityscope, 3 rue Franklin, 93100 Montreuil - 824 228 142 RCS BOBIGNY

SUIVEZ-NOUS



C1158R - Afpa direction de la communication - ©Photos : iStock - juillet 2020

## VOUS EMPLOYEZ UN SALARIÉ EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES ?

Compétences PEC : valorisez l'expérience et les compétences de votre salarié

## COMPETENCES PEC c'est quoi ?

C'est un dispositif financé par le Plan d'Investissement dans les Compétences pour permettre aux salariés en PEC d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences et développer leur employabilité pendant leur parcours.

Compétences PEC est mis en œuvre par l'Afpa et peut être proposé par les prescripteurs des PEC (Pôle emploi, Missions Locales, Cap Emploi, Conseils départementaux).

### 3 OBJECTIFS POUR VOTRE SALARIÉ

- **PRENDRE CONSCIENCE DE SES COMPÉTENCES**

Identifier les compétences acquises lors d'expériences professionnelles passées et celles développées

Être rassuré par rapport à toutes les tâches qu'il sait effectuer

- **SAVOIR VALORISER SON PARCOURS PROFESSIONNEL**

Présenter ses expériences avec des exemples concrets

Convaincre grâce à une certification ou une reconnaissance officielle

- **ACCÉDER A UN EMPLOI DURABLE**

Démontrer sa capacité à apprendre sur son poste de travail

Démontrer à l'employeur que l'on possède les comportements professionnels attendus à la fin du PEC

### UN ACCOMPAGNEMENT AFPA SUR MESURE POUR PERMETTRE À VOTRE SALARIÉ DE :

- Identifier les compétences développées par le salarié dans ses expériences (professionnelles, bénévoles, associatives...)
- Choisir avec le salarié la certification ou la reconnaissance professionnelle la plus adaptée à son projet
- Permettre au salarié de démontrer et valoriser ses compétences auprès d'un jury de professionnels

## QUELS AVANTAGES pour vous ?

- **Votre accès au PEC est favorisé**

En intégrant Compétences PEC au plan d'accompagnement du PEC, vous démontrez votre capacité à offrir au salarié les conditions d'un parcours insérant

- **Un engagement accru du salarié**

Avec Compétences PEC, le salarié s'inscrit dans une dynamique d'acquisition de compétences en vue de l'obtention d'une certification. Cette dynamique a un impact positif sur sa motivation et son comportement professionnel

- **Un accompagnement professionnel renforcé**

Le plan d'accompagnement de votre salarié en PEC est renforcé par des actions assurées par l'Afpa dans le cadre de Compétences PEC : évaluation des compétences, remobilisation vers l'emploi.

### POUR QUELS EMPLOYEURS ?

- Les employeurs engagés dans une démarche de recrutement d'un PEC
- Les employeurs accompagnant déjà des salariés en PEC